



Acte n° 2024D07

Délibération portant sur le Programme Culturel Monesties 2024

Le 9 février 2024 (neuf février deux mille vingt-quatre à vingt heures), le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, LEQUEUX Jean-Louis, FRAYSSINET Sylvie, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, DUCROS Alexandre, BLANC ANTES Danielle, FAUGERES Karine, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés : Joelle DURAND

Pouvoirs : Joelle DURAND donne pouvoir à Denis MARTY.

Secrétaire de Séance : M. Jean Philippe PIETROPOLI

La commission culture s'est réunie et a travaillé sur le projet 2024.

M Le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dernier pour solliciter les subventions. Le montant total estimatif de la programmation s'élève à 35 864 € dont autofinancement communal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Le Conseil Municipal donne un avis FAVORABLE pour un montant total de 35 864 € et autorise le Maire à solliciter toutes demandes de subventions et signer tous documents utiles à la mise en œuvre du programme.

Fait et délibéré en Mairie de Monesties, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Jean Philippe PIETROPOLI

Monsieur le Maire
Denis MARTY

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.